

LETTRE D'INFORMATION numéro 26 DÉCEMBRE 2011

SOMMAIRE

Annonce journée masse exacte	page 1
CR CA SFTA du 15 septembre 2011	page 2
Annonce ATA indexée Scopus	page 4
Reconnaissance compétences toxicologue	page 5
CR congres Médecine légale Bordeaux juin 2011	page 7
CR Eurotox	page 7
CR TIAFT San Francisco	page 8
Nouvelles adhésions 2011	page 9
Prochaines manifestations	page 9



la SFTA est sur Facebook

La SFTA vous propose une journée de formation sur l'analyse toxicologique avec mesure par « masse exacte » qui se déroulera le vendredi 20 janvier 2012 à Paris, salle des Actes, Faculté de Pharmacie de Paris, avenue de l'Observatoire (veuillez noter que le lieu a changé par rapport à la première annonce).

A partir de 8h30 : Accueil des participants 9h00 - 9h15 : Allocution de bienvenue (Laurence Labat)

9h15 - 9h20 : Introduction (Pascal Kintz) 9h20 - 9h45 : Current status and perspectives of hyphenated high resolution mass spectrometry in clinical and forensic toxicology, Hans Maurer (Homburg)

9h45 - 10h10 : Advantages of accurate mass and high resolution in toxicological drug screening, *Ilkka Ojanpera (Helsinki)* 10h10-10h35:15 years of high resolution mass spectrometry in forensic toxicology. Expectations versus reality, *Detlev Thieme (Kreischa)*

10h35 - 11h00 : Pause café

11h00 - 11h25 : Spectrométrie de masse haute résolution pour la recherche des benzodiazépines en toxicologie analytique d'urgence, *Donata Favretto (Padoue)* 11h25 - 11h50 : Caractérisation de métabolites urinaires : Apports et intérêts dans le cadre de la soumission chimique, *Luc Humbert (Lille)*

11h50-12h15: Avantages, inconvénients d'un système de masse exacte en pharmaco-toxicologie, *Damien Richard (Clermont Ferrand)*

12h15-12h40: Intérêt de la masse exacte en ICP-MS haute résolution et multi-collecteur, *Hugues Paucot (Pau)*

12h40 - 14h00 : Cocktail déjeunatoire

14h00 - 14h25 : Imaging Mass Spectrometry - A new tool in forensics, *Thomas Kraemer (Zurich)*

14h25-16h30:Les solutions des constructeurs

16h30 - 17h00 : Echange avec les participants Conclusion.

Cette journée est à inscription obligatoire à faire en ligne directement sur le site de la SFTA.

Elle est gratuite pour les membres de la SFTA à jour de leur cotisation, dans la limite des places disponibles et d'un montant de 270 euros pour les non membres.

L'inscription comprend la journée d'étude, le cocktail déjeunatoire et les pauses.

La dead line est fixée au 12 janvier 2012 et aucune inscription sur place ne sera possible.

La SFTA étant enregistrée comme organisme de formation professionnelle (sous le numéro 54 86 01131 86 auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes; numéro SIRET : 343 513 487 00029 code APE : 913E), cette journée rentre dans le cadre d'une action de formation continue et une attestation de présence vous sera remise en fin de journée.

Vous pouvez également noter dès à présent l'Assemblée Générale de notre société qui se tiendra à Paris la veille, le jeudi 19 janvier 2012 dans l'après midi. Très cordialement

Laurence LABAT, pour la SFTA

COMPTE-RENDU

du Conseil d'Administration de la SFTA, Jeudi 15 septembre 2011, Hôtel Dieu -Paris

Membres présents: P. Mura, L. Humbert, J.P. Goullé, L. Labat, P. Kintz, H. Eysseric, M.H. Ghysel-Laporte, J.C. Alvarez, M. Moulsma, A.L. Pélissier-Alicot, F. Chast. V Cirimele. G. Hoizey, V. Dumestre-Toulet,

Excusés : A. Verstraete, M. Deveaux,

Membre associé: F. Flesch

1/Informations du Président (J.P. Goullé)

Le président remercie L. Labat et F. Chast pour leur accueil et nous informe que :

- Au 1er janvier 2012, les annales de toxicologie analytique (ATA) seront indexées dans Scopus, base de données internationale, ce qui constitue une avancée majeure pour notre revue et la SFTA,
- Le livre « Drogue et accidentalité » est paru. Il remercie et félicite P. Mura et P. Kintz ainsi que tous les auteurs pour le travail fourni.
- Une réponse favorable a été donnée pour le partenariat d'organisation du congrès du Maroc avec la STC,
- Le lien pour consulter le bulletin Epitox de l'INVS a été indiqué via Toxiliste aux membres de la SFTA, (le premier numéro d'aout 2011 est disponible sur le site :

http://www.invs.sante.fr. Il est possible de s'inscrire à la liste de diffusion d'Epitox, en écrivant à dse@invs.sante.fr)

• Aune réunion sur la Sécurité Routière, du lundi 19 septembre 2011 est évoquée l'analyse des cheveux pour la restitution du permis de conduire. P. Kintz va assurer cette présentation pour la SFTA.

2/ Approbation du compte-rendu du CA du 12 mai 2011

A part un numéro de norme à corriger, (il fallait lire 17043 et non 170343) le CR du CA du 12 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

3/Informations de la Secrétaire Générale (M.H. Ghysel)

Quatre nouvelles adhésions sont acceptées ainsi que les 5 correspondant aux directeurs des laboratoires de Police, et de l'Institut National de Police Scientifique *(cf page 9).* JP Goulle fera un courrier à Mr DUPUCH, directeur de l'INPS, pour conseiller que soit également inscrit dans chaque laboratoire un toxicologue.

4/ La Trésorerie (A.L. Pélissier)

Le solde du compte est positif. Les placements Monévalor rapportent très peu. Il a été décidé d'en changer, le livret A pour les associations semble être le meilleur placement actuel. Décidé à l'unanimité.

Le prix de la cotisation n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Il est proposé de la faire passer à 115 €, en limitant strictement l'augmentation à l'inflation. (12 voix pour, 1 abstention). L'augmentation doit être validée par l'assemblée

générale.

5/ Le conseil scientifique (P. Kintz).

- Critères de prise en charge des bourses : Il faut que le boursier soit adhérent de la SFTA et que son travail fasse la promotion de la toxicologie analytique française.
- P. Kintz regrette qu'au congrès de l'IATDMCT auquel il y a 600 inscrits, il y ait si peu de français.
- Une étude concernant la recherche médicolégale en Europe est parue en septembre dans L'International Journal of Legal Medicine basée sur l'analyse des publications entre 2005 et 2010. (Int J Legal Med (2011) 125:717–725). Parmi tous les sujets de médecine légale, c'est dans le domaine de la toxicologie que la France est la mieux placée, dans le tiercé de tête. S'il y a une visibilité internationale de la médecine légale française, c'est en premier par le biais de la toxicologie. Ce serait bien que l'on en tienne compte pour l'attribution des postes en médecine légale. JP Goullé adressera un courrier au Professeur ROUGE, Président du CNU de Médecine Légale en ce sens.
- A.L. Pélissier annonce que le congrès international de médecine légale de 2013 aura lieu à Marseille et qu'une session de toxicologie médico-légale est prévue.
- Reconnaissance de compétence en toxicologie médicojudiciaire.

Cette qualification existe à l'étranger. Ce serait un label personnel. La présidence du conseil d'évaluation serait donnée à C. Staub, toxicologue à Genève, Suisse et déjà certifié dans son pays.

(Approbation: 11 voix pour, 1 contre, pas d'abstention) Le document validé figure en page 4.

6/ Les jeunes scientifiques (V. Cirimèle)

V. Cirimèle annonce le passage de la présidence des jeunes scientifiques à Elodie Saussereau, CH du Havre. 35 jeunes scientifiques sont inscrits à la commission. Il n'y a pas de présentation prévue au congrès du TIAFT.

7/ Charte de la politique qualité pour l'organisation des contrôles de la SFTA (M. Moulsma)

M. Moulsma indique la mise en place du Système de Management de la Qualité ainsi que d'une revue de direction. Il donne lecture de la charte de la politique qualité. Le Président remercie pour le travail important qui est fait notamment par G Huart. Cette démarche qualité est indispensable car d'autres tels que ProBioqual qui propose un CQ sérique et Asqualab sont également en démarche d'accréditation. Pour 2012, il faudrait prévoir un audit fournisseur. A défaut d'un développement professionne lindispensable, il faudra trouver un stagiaire informaticien pour développer un programme pour une meilleure automatisation du traitement statistique, d'où un rendu plus rapide des résultats.

L'accès au site internet www.sftaqual.org devra être beaucoup plus sécurisé (code d'accès et mot de passe), de nouvelles fonctionnalités devront être développées (stockage des documents qualité, accès aux résultats des traitements statistique des CQE,...). L'inscription aux CQE 2012 devrait se faire uniquement par voie électronique par l'intermédiaire d'un formulaire, avant la fin de l'année, ce qui devrait faciliter le traitement des inscriptions et permettre d'élargir la plage des rendus des CQE en commençant si possible courant mars, donc plus tôt dans l'année. Un budget pour l'ensemble des besoins devra être proposé au CA pour validation. Concernant les fournisseurs, il serait bien d'établir des contrats sur 3 ans. Vote pour la mise en place de cette accréditation : oui à l'unanimité.

8/ Les Annales de Toxicologie Analytique (G. Hoizey)

Un courrier nous indiquant une indexation Scopus dès le 1 janvier 2012 a été reçu. Scopus mesure avec un indice, le nombre de fois que la revue est citée dans les articles d'autres publications.

Concernant les ATA, le n° 2 est sorti, le n°3 est complet, le n°4 est prévu. Le comité de rédaction s'est étoffé, plus de détails sont donnés sur le site des ATA et de la SFTA.

Concernant l'indexation, P Kintz est en attente de la réponse de Medline.

Une promotion pour les ATA sera faite au congrès TIAFT de San Francisco par la mise à disposition d'une centaine d'exemplaires.

Certains membres du CA n'ont toujours pas donné l'article promis pour les ATA.

9/ La communication interne, institutionnelle

H. Eysseric soumet le sommaire de la lettre 26 qui sera diffusée en novembre.

Dans le cadre de la communication, P Kintz propose de créer une page SFTA sur Facebook, afin de diffuser des informations, éventuellement plus sociales, en temps réel, l'exemple est cité d'autres sociétés savantes qui ont fait la même chose. Cette démarche est appuyée par A. Verstraete. *Vote : 6 voix pour. 7 abstentions.*

F. Chast indique que Michèle Merli n'est plus responsable de la commission sécurité routière. Elle a été remplacée.

10/ La Régie : P. Mura n'a rien à signaler

11/ Manifestations scientifiques de la SFTA

- **Journée d'étude « masse exacte »** (L. Labat). Toutes les informations figurent en page 1.
- Congrès annuel à Chambéry du 19 au 21 septembre 2012. Le déplacement sur site des coorganisateurs est programmée en novembre.
- F. Flesch nous informe que le congrès de la STC aura lieu à Paris les 29 et 30 novembre 2012 et aura pour thème: surveillance biologique des nuisances chimiques en milieu professionnel et dans la population générale-Analyses toxicologiques pour le dépistage, le diagnostic et la surveillance des intoxications aiguës. Il n'y aura donc pas de congrès joint en 2012. Elle demande le parrainage de la SFTA, qui

lui est accordé. J.P. Goullé et P. Kintz figureront au comité scientifique STC 2012.

- Congrès annuel 2013 : congrès joint SFTA-STC.
- Congrès annuel 2014 (P. Kintz) Mise en place d'un congrès joint TIAFT France, avec la SoHT en Corse, il pourrait s'agir d'un congrès itinérant. F Flesch indique qu'en 2014, le congrès de la STC se fera à Lyon, à l'occasion du départ en retraite de J. Descotes et donc pas de congrès joint avec la SFTA pour la STC cette année là

11 bis/ Autres manifestations scientifiques

- 47ème Congrès de médecine légale, 8 au 10 juin 2011, Bordeaux. Cf Compte-rendu page 7.
- Congrès EUROTOX 28-31 août 2011, Paris. 1300 inscrits, peu de personnes de la SFTA et de la STC. Cf Compte-rendu page 7.
- Congrès TIAFT 25-30 septembre 2011, San Francisco. 1500 personnes sont inscrites. 150 sont prévues au workshop sur l'ICP-MS organisé par les français de la SFTA. Cf Compterendu page 8.
- Congrès SMTCA 26-27 avril 2012, Rabat (F. Flesch, JP. Goullé, P. Mura). Deux thèmes ont été retenus : « Métaux et métalloïdes » ainsi que « Bonnes pratiques ».

12/ Partenariat avec le Québec (L. Labat).

Des rencontres et réunions de travail sont prévues lors du congrès du TIAFT à San Francisco avec Eric Langlois (Québec) et Pascal Mireault (Montréal).

13/ Questions diverses

- M. Moulsma informe que MF Dreyfuss a pris sa retraite, elle sera remplacée au sein de la commission CQE par JM Gaulier.
- P. Mura fera une réunion par e-mail, et lancera un nouveau projet d'étude « Stupéfiants et accidents de la route » dans le cadre de la commission conduites addictives.
- Les informations concernant la SFTA ont été complétées sur le quide biomédical.
- J.P. Goullé informe que le Rivotril® va être classé et la GBL interdit à la vente. Une annonce sera faite sur la Toxiliste.
- V. Dumestre indique que le programme 168 ayant été arrêté, les fiches COFRAC avaient été enlevées du site SFTA. A la demande de plusieurs et comme leur contenu est toujours à l'ordre du jour, elles seront republiées et mises à disposition des membres.

La secrétaire générale, M.H. Ghysel Laporte La secrétaire générale adjointe, V. Dumestre Toulet Le président, J.P. Goullé

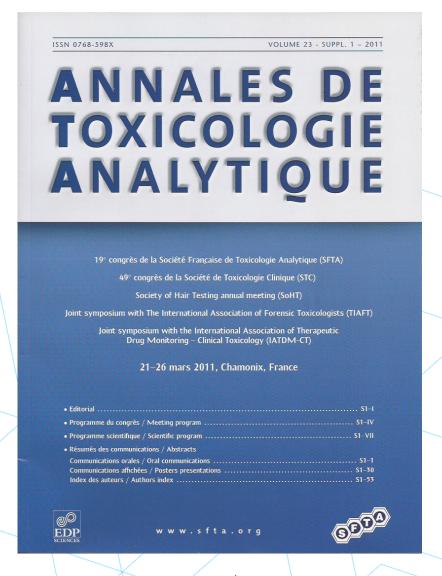
UNE PREMIÈRE VRAIE RECONNAISSANCE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE POUR LES ANNALES DE TOXICOLOGIE ANA-LYTIQUE : L'INDEXATION DANS LA BASE DE DONNÉES SCOPUS®.

Nous avons l'immense plaisir de vous annoncer que la revue a obtenu le 1er juillet 2011 un avis favorable de la commission d'indexation de Scopus® qui constitue à ce jour la banque de données internationale la plus exhaustive avec plus de 18000 revues. Dans ces conditions, les Annales de Toxicologie Analytiques, seul journal francophone de toxicologie analytique, seront reconnues par les instances hospiatalo-universiataires et les articles enfin pris en compte dans les points SIGAPS pour les hôpitaux. La publication d'un article dans les Annales de Toxicologie Analytiques sera ainsi valorisée et permettra aux jeunes scientifiques une reconnaissance importante de leurs travaux. La bibliométrie partie intégrante des sciences de l'information évalue la qualité des publications et analyse leur impact. Il existe deux modes principaux d'appréciation : l'analyse des citations et l'analyse du contenu. L'impact factor mesure le nombre de fois qu'un article est cité par d'autres articles. Pour qu'un article écrit dans une revue soit reconnu au plan international, il est indispensable qu'il figure dans les banques de données, dont les deux plus importantes sont Medline® et Scopus®. Cette indexation dans la base de données internationale Scopus® constitue donc la première vraie reconnaissance scientifique internationale pour notre revue et nous nous en réjouissons. Elle sera effective sur le site Internet de Scopus® au 1er janvier 2012. Merci à tous les auteurs qui ont contribué à ce magnifique succès. Désormais, les articles publiés dans les ATA auront donc une grande probabilité d'être lus dans le monde entier, alors à vos plumes!

Marc Deveaux, Rédacteur en chef des ATA

Pascal Kintz, Président du Conseil Scientifique de la SFTA

Jean-Pierre Goullé, Président de la SFTA



PROTOCOLE DE RECONNAISSANCE DE COMPÉTENCE EN TOXICOLOGIE MÉDICO-JUDICIAIRE

En date du 15 septembre 2011, le Conseil d'Administration de la SFTA a validé le protocole donnant lieu à la reconnaissance de compétence en toxicologie médico-judiciaire.

Cette reconnaissance se veut individuelle et vient donc compléter le concept d'accréditation, qui concerne les laboratoires. Elle est le témoin du savoir-faire du candidat, à l'image de ce qui se fait à l'étranger, comme en Allemagne, en Suisse ou encore aux Etats-Unis.

L'ensemble des aspects analytiques étant couvert par l'accréditation, cette reconnaissance personnelle est destinée à valoriser l'étape d'interprétation des résultats dans le contexte médico-judiciaire.

C'est le Dr Christian Staub, de l'IML de Genève-Lausanne qui a été nommé Président du Conseil d'évaluation.

C'est donc à lui qu'il conviendra de transmettre, avant la fin d'année, votre dossier de candidature.

Pascal Kintz, Président du conseil scientifique.

Article 1

La reconnaissance de compétence en toxicologie médico-judiciaire est attribuée parla Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA).

Elle est destinée à faire reconnaître la compétence et l'expérience du demandeur en toxicologie médico-judiciaire, sur la base de standards de qualification, tels que présentés dans ce protocole.

Article 2

Cette reconnaissance est attribuée sur la base du volontariat du demandeur, après instruction d'un dossier de candidature par un comité ad hoc de la SFTA et le succès à l'examen qualifiant (écrit et oral).

Article 3

Le dossier de candidature doit mettre en évidence une réponse documentée aux exigences suivantes (aspects administratifs):

- être membre de la SFTA à jour de cotisation
- ne pas avoir fait l'objet de sanction relative à l'éthique
- avoir au minimum une expérience pratique de 5 ans en laboratoire d'analyses

de biologie humaine (vivant et/ou post mortem)

- être titulaire d'un doctorat d'Université (type PhD) et avoir 5 ans de pratique médico-judiciaire ou être titulaire d'un diplôme de type Master 2, DEA, DESC ou DESS en chimie analytique, pharmacologie, toxicologie ou criminalistique et avoir 8 ans de pratique médico-judiciaire
- avoir rédigé personnellement et avoir signé ou co-signé au moins 20 rapports d'expertises judiciaires ou avoir rédigé personnellement et avoir signé ou cosigné au moins 20 rapports d'avis dans le domaine de la toxicologie médico judiciaire

- avoir rédigé au moins 5 publications indexées MedLine sur un sujet de toxicologie médico-judiciaire, dont au minimum 3 comme premier ou dernier auteur
- participer régulièrement au congrès de la SFTA (base de 3 congrès en 5 ans)
- avoir présenté au moins 5 communications orales ou affichées lors d'un congrès, dont au minimum 2 au niveau international L'inscription sur une liste d'experts judiciaires n'est pas un pré-requis.

Article 4

Le dossier de candidature doit mettre en évidence les connaissances du candidat dans les domaines suivants (aspects de formation) :

- biologie humaine, anatomie
- prélèvements chez le vivant, prélèvements d'autopsies
- pharmacodynamie, pharmacocinétique
- devenir d'un xénobiotique dans l'organisme
- monographie : alcool, médicaments psycho-actifs et à tropisme cardiaque, stupéfiants, métaux lourds, principaux gaz, cyanures, solvants
- spécificité de la toxicologie post mortem, redistribution post mortem
- toxicologie analytique (du pré-analytique à la conservation de l'échantillon)
- gestion de la qualité

Article 5

Le dossier de candidature doit mettre en évidence une implication approfondie dans au moins 2 des spécialités ci-dessous :

- toxicologie post mortem, recherche des causes de la mort
- conduite automobile et altération de la vigilance
- soumission chimique
- analyse chimique de substances, produits de saisies
- dopage sportif
- analyse de cheveux et interprétation

Article 6

Il est créé un comité initial, constitué de personnalités ayant déjà obtenues une reconnaissance ou une certification par un organisme ou une société savante étrangère. Ce comité choisira en son sein, un Président.

Après dépôt du dossier administratif tel que demandé par le présent protocole et vérification par le Président, ce comité recevra une équivalence française.

Dans un second temps, ce comité instruira, sur la base du volontariat, les dossiers administratifs des toxicologues ayant été lauréats du Grand Prix de la SFTA. Après vérification par le comité initial du respect des conditions d'éligibilité, ces toxicologues se verront attribués la reconnaissance de compétence en toxicologie médico-judiciaire.

Après cette phase initiale, un comité de 6 membres, appelé « Conseil d'évaluationdes compétences » sera mis en place

par le conseil d'administration de la SFTA pour évaluer les candidatures. Ce comité sera dirigé par un Président, nommé conjointement par le Président de la SFTA et par le Président du Conseil scientifique de la SFTA. Tous les membres de ce comité devront avoir la reconnaissance decompétence en toxicologie médico-judiciaire. Le Président de la CNBAE est membre de droit de ce comité.

Article 7

Le Conseil d'évaluation des compétences a pour charge d'évaluer la recevabilité des dossiers de candidatures et de mettre en place l'évaluation (examen) des compétences.

Article 8

L'obtention du titre de toxicologue reconnu par la SFTA pour ses compétences en toxicologie médico-judiciaire est subordonnée au respect des points suivants :

- critères d'éligibilité
- dossier complet remis au Président du Conseil d'évaluation des compétences avant le 31 décembre de l'année en cours
- réussite à l'examen écrit et à l'examen oral
- payement de 200 euros au Trésorier de la SFTA pour frais de dossier (ce tarif sera mis à jour par le Conseil d'Administration de la SFTA)

Article 9

Le Conseil d'évaluation des compétences se prononce avant le 1er mars de l'année suivante sur la validité des dossiers soumis à évaluation. Il convoque au moins 6 semaines à l'avance les candidats retenus.

L'examen écrit, d'une durée de 2 heures porte sur la rédaction d'un rapport d'avis en toxicologie médico-judiciaire à partir de résultats analytiques et de l'anamnèse d'un dossier fourni par le Conseil d'évaluation.

L'examen oral, d'une durée de 20 minutes après 1 heure de préparation, porte sur un point de l'article 4. La question est tirée au sort par le demandeur.

Article 10

La reconnaissance de compétence en toxicologie médicojudiciaire est attribuée pour une durée de 5 ans.

Article 11

Le renouvellement de la compétence en toxicologie médicojudiciaire sera effectué en fonction des critères suivants :

- suivi des sessions de formation continue (scientifique et droit pénal)
- recueil d'un nombre suffisant de points qualifiants pendant la période précédente
- payement de 100 euros au Trésorier de la SFTA pour frais de dossier (ce tarif sera mis à jour par le Conseil d'Administration de la SFTA)

Article 12

Dans le cadre du renouvellement de la compétence en toxicologie médico-judiciaire, il est demandé d'avoir acquis au cours des 5 ans un total de 100 points.

Il appartient au candidat de faire la comptabilité de ses points et d'en faire état lors de la demande de renouvellement. Ces points sont crédités selon les modalités suivantes :

- participation à un congrès de la SFTA : 5 points par congrès
- participation à un congrès international de toxicologie : 10 points par congrès
- présentation à un congrès (oral ou poster) sur un sujet de toxicologie médicojudiciaire : 10 points par présentation
- rédaction d'un article de toxicologie médico-judiciaire dans une revue indexée comme 1er auteur : 10 points par article, comme co-auteur : 5 points par article
- rédaction d'un chapitre dans un livre : 10 points par chapitre
- présentation orale dans une journée technique : 5 points par présentation
- responsabilité spécifique à la SFTA ou dans une société savante : 15 points
- participation à un enseignement universitaire en relation avec la pharmacologie ou la toxicologie : 15 points (non cumulable)

Article 13

Les toxicologues ayant rempli les conditions administratives et reçus aux examens sont autorisés à porter la mention « reconnu pour ses compétences en toxicologie médicojudiciaire par la SFTA ».

47ème congrès de médecine Légale, Bordeaux 8 au 10 juin 2011

V. Dumestre

Le congrès qui s'est déroulé en juin à l'école nationale de la magistrature (ENM) de Bordeaux avait pour thème « la médecine légale à travers les âges de la vie ». La toxicologie y a trouvé sa place au travers des ateliers « thanato-toxicologie » et « soumission chimique » regroupant 17 présentations orales et 4 posters. La SFTA était représentée par M. Deveaux, P. Kintz, AL. Pelissier, V. DumestreToulet, JM. Gaulier, C. Sastre, G. Tournel et H. Belhadj.

A souligner une conférence plénière/Etat des lieux à propos de la Réforme de la Médecine Légale en présence de magistrats (PY Couillau, Président du TGI de Metz, P Davost, procureur général de la CA de Toulouse), du directeur de cabinet du Garde des Sceaux (F Molins) et du directeur des Affaires Criminelles et des grâces (M Caillibotte). Cette conférence fût très animée ; on peut retenir en conclusion que le principe de cette réforme est acquis mais que son organisation actuelle est à revoir (totalement pour certains médecins légistes) et à améliorer. Un point est prévu en septembre 2011... Autre point fort, une soirée dans un chai Bordelais au milieu de milliers de caisses de prestigieux grands crus classés avec dégustation et jeux sur le thème du vin.



COMPTE RENDU Congrès Eurotox, Paris 28 au 31 août 2011,

Jean-Claude Alvarez

Le 47ème congrès des Sociétés Européennes de Toxicologie (Eurotox 2011) s'est tenu au Palais des Congrès de Paris du 28 au 31 août 2011. Plus de 1300 personnes étaient inscrites à ce congrès, mais relativement peu de membres de la SFTA étaient présents. Cette faible participation est probablement à mettre en relation avec le thème central du congrès très axé sur la toxicologie industrielle, concernant surtout la toxicologie cellulaire, la génotoxicité ou la toxicologie environnementale.

Une session d'une heure programmée le second jour était toutefois co-organisée par la SFTA et la Société de Toxicologie Clinique. Cette session était intitulée « Toxic death ». Quatre communications ont été présentées :

- « Toxic fatalities in the intensive care unit » par Bruno Megarbane (CHU Lariboisière, Paris, STC),
- « Toxic death; analytical aspects » par Jean Claude Alvarez (CHU Poincaré, Garches, SFTA),
- « Toxic fatalities : interest of ICP-MS metals speciation » par Elodie Saussereau (CHU Le Havre, SFTA),
- « Indicators of poor prognosis in toxic alcohols poisoning » par Philippe Hantson (CH Bruxelles, Belgique, STC).

Une centaine de personnes ont assisté à cette session qui s'est déroulée dans le grand auditorium. Elle a permis de mettre en valeur les côtés analytique et clinique de la toxicologie.

COMPTE-RENDU Congrès joint TIAFT et SOFT, San Francisco 25 au 30 septembre 2011

Hélène Eysseric

SFTA ou San Francisco Tiaft Anthology...

« Je n'avais jamais vu une expo des fabricants aussi étendue... » s'est exclamé Patrick Mura en découvrant en connaisseur les stands des fournisseurs.

TIAFT + SOFT sur le territoire américain, forcément, cela attire du monde : 1500 congressistes, 406 abstracts, un complexe hôtel/centre de congrès de 1200 chambres et 29 étages en plein cœur du quartier des affaires, voici le décor planté. Impression de gigantisme donc à la vue des stands et du nombre d'exposants ; impression renforcée en croisant des « Drag Queens » de 1m95 perchées sur des talons de 30 cm, venues animer les allées. Pas de doute, nous étions bien à San Francisco...

Et la délégation française a été à la hauteur de ce congrès hors-norme : dès le premier jour, le workshop tricolore a rencontré un franc succès avec plus de 150 participants. Au programme, des interventions de Jean-Claude Alvarez, Patrick Mura, Pascal Kintz, Michel Lhermitte, Marc Deveaux et Jean-Pierre Goullé sur le thème de l'ICP-MS (les diapositives sont accessibles sur le site de la SFTA espace membres).

Les autres workshops ont traités notamment des avancées concernant la salive, de l'électrophorèse capillaire, de la masse haute résolution, de la SPE en toxicologie médicolégale, ou de l'interprétation des résultats en toxicologie post mortem.

Plus globalement, le programme scientifique a été d'une haute tenue avec en ouverture une lecture historique du cas « Violette Nozières » par le *Professeur Wennig* et une conférence introductive pleine d'humour et illustrée d'extraits de films sur l'usage des stupéfiants en Californie dans les années 60 / 70.

Parmi les sessions plénières et les 300 posters, il est impossible de tout évoquer mais retenons de nombreuses communications sur les cannabinoïdes de synthèse (JWH) ou la méphédrone, de nouvelles données sur la cinétique des cannabinoïdes dans la salive ou le plasma suscitant un débat sur l'intérêt de doser les glucuronides, le cannabinol ou le cannabidiol...et bien évidemment la LC/MS-MS qui laisse loin derrière elle toutes les autres technologies. La France a été honorablement représentée avec 3 communications orales et plus de 10 posters.

Mais un évènement majeur de ce congrès a été l'intronisation de notre très cher ami, à la présidence du TIAFT, je veux parler du *Professeur Alain Verstraete* de Gent. Quelle fierté d'avoir à la tête de cette prestigieuse association internationale, un européen...un toxicologue si attaché à la SFTA ...



Rappelons qu'Alain Verstraete est membre du conseil d'administration de la SFTA en tant que responsable des relations internationales. Il était déjà très présent auparavant comme membre associé depuis de nombreuses années. Nous lui renouvelons toutes nos félicitations pour cette brillante ascension.

Enfin pour fêter cela et se détendre un peu, rien de tel qu'une sortie... en prison! Direction Alcatraz avec visite

de la cellule d'Al Capone suivi d'une soirée à bord d'un magnifique bateau au milieu de la baie illuminée de San Francisco.

Au total un congrès très riche en échanges scientifiques et amicaux. A la question, « la SFTA a-t-elle soutenue la promotion de la toxicologie analytique française à l'étranger? », la réponse est incontestable OUI avec succès! Espérons que le prochain rendez-vous TIAFT, au Japon en juin 2012, rencontrera la même réussite.





PROCHAINES MANIFESTATIONS

19 janvier 2012, Paris

Assemblée Générale élective de la SFTA - Contact : www.sfta.org

20 janvier 2012, Paris

Journée de formation SFTA « Masse exacte » - Contact : www.sfta.org

3 au 5 Février 2012, Tabarka, Tunisie 3èmes Journées Scientifiques de L'ATT (association Tunisienne de Toxicologie)

Contact: www.attox.org

2 au 4 avril 2012, Nancy

Conférence INRS sur la recherche en santé au travail : risques pour la santé liés aux multiexpositions Contact : www.inrs-mixed-expo2012.fr

4 au 6 avril 2012, Dijon

7ème congrès P2T : Physiologie, Pharmacologie et Thérapeutique Contact : www.pharmacol-fr.org

26 et 27 avril 2012, Rabat (Maroc)
4ème Congrès international de
toxicologie de la Société Marocaine de Toxicologie Clinique et
Analytique (SMTCA) avec le soutien
de la SFTA et de la STC
Contacts : www.sfta.org et
www.smtca.ma

3 au 8 juin 2012, Hamamatsu (Japon)

The 50th Annual Meeting of the International Association of Forensic Toxicologists (TIAFT)

Contact: www.tiaft.org

25 au 28 juin 2012, Toronto (Canada) 17th meeting of Society of Hair testing (SoHT)

Contact: http://www.soht.org

30 juin au 6 juillet 2012, Boston (USA)
Society Of Forensic Toxicologists
2010 annual meeting (SOFT)
Contact: http://www.soft-tox.org/

19 au 21 septembre 2012, Chambéry XX congrès annuel de la SFTA

Contact: www.sfta.org

29-30 novembre 2012, Paris

50ème Congrès annuel de la Société de Toxicologie Clinique (STC) Contact : http://www.toxicologie-clinique.org

NOUVELLES ADHÉSIONS 2011

Acceptées lors du CA du 15 septembre

Olivier MATHIEU	Pharmacologie-Toxicologie CHU	Montpellier
Anne-Marie TABURET	Laboratoire Toxicologie Hôpitaux Universitaires Paris Sud	Kremlin Bicêtre
Bruno HUART	IRBA/STECA	Bretigny sur Orge
Arnaud CAPRON	Laboratoire Biochimie Analytique, Cli- niques Universitaires Saint Luc	Bruxelles
Frédérique BERLOT PICARD	Laboratoire police scientifique	Lille
Frédéric DUPUCH	Institut national de police scientifique	Lyon
Jean LOBRY	Laboratoire police scientifique	Lyon
Myriam SABATIER	Laboratoire police scientifique	Toulouse
Philippe SCHAAD	Laboratoire police scientifique	Marseille



Site web: www.sfta.org

Directeurs de la publication : Jean-Pierre Goullé et Pascal Kintz

Responsable de la rédaction : Hélène Eysseric

Ont participé à ce numéro : Marie-Hélène Ghysel, Véronique Dumestre-Toulet, Jean-Pierre Goullé, Hélène Eysseric, Pascal Kintz, Laurence Labat,

Marc Deveaux, Jean-Claude Alvarez.

Crédits photos: Véronique Dumestre-Toulet, Hélène Eysseric,

Alain Vertraete

Conception et réalisation : Hélène Claudel